

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°141

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Appel d'offres relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance ainsi que des prestations de sécurité incendie dans les bâtiments communaux et pour l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville d'Aubervilliers. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°1 : Prestations de surveillance et de gardiennage de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées par la ville et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°50 du 28 mars 2018 approuvant l'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance ainsi que des prestations de sécurité incendie dans les bâtiments communaux et pour l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville d'Aubervilliers ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Vu l'accord-cadre ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 23 septembre 2020 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage, de surveillance ainsi que des prestations de sécurité incendie dans les bâtiments communaux et pour l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville d'Aubervilliers prévoit pour le lot 1 un montant maximum annuel de 250 000 € HT ;

Considérant que la ville a acquis un bien en novembre 2019, situé au 81 avenue Victor Hugo ;

Considérant que ce site requiert une sécurisation, et que le titulaire METIERS DES SERVICES DE SECURITE est sollicité dans ce cadre ;

Considérant que le montant maximum annuel de 250 000 € HT va être atteint au regard de ces nouvelles prestations avant le terme du contrat prévu le 31 décembre 2020 ;

Considérant que pour répondre aux besoins de la collectivité, il y a lieu d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre pour le porter de 250 000 € HT à 275 000 € HT représentant une plus-value de 10% ;

Considérant que pour prendre en compte ces évolutions, il y a lieu de procéder par voie d'avenant ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 relatif au lot n°1 de l'accord-cadre de prestations de surveillance et de gardiennage de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées par la ville et autorisation de signature.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec le titulaire et tout document y afférent.

Le Maire,



Karine FRANCLET

Reçu en Préfecture le : 23/10/20
Affiché/publié le : 23/10/20
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/20

